

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	18^{eme}
Nom de site		Numéro	T15120
Adresse du site	2 Square de Clignancourt	Hauteur	R+7 (28.92m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 2600 MHz sur un site existant 2G/3G/4G		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	19/03/2015
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	31/01/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	31/03/2020

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 2600MHz+700 inactif) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences, 700MHz (inactif) 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0, 120 et 240°.		
Distance des ouvrants	10m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	De 5 à 9°
Estimation	0° < 3V/m -120° < 4V/m -240° < 3V/m	Vis-à-vis (25m)	néant
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par des antennes panneaux afin d'y ajouter une fréquence supplémentaire.
Zone technique	les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	31.42m

Date :

Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :	
--	--

Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	--	---------------------------------------	---

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS	14 RUE BAUDELIQUE	R+6	NON	92m	entre 3 et 4 V/m
CRECHE	42 RUE HERMEL	R+6	NON	123m	entre 2 et 3 V/m
Lycée professionnel Suzanne VA	7 rue Ferdinand Flocon	R+3	OUI	63m	entre 2 et 3 V/m

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

b. Azimut 120°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 25.5 m .



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



[Source fond de carte : Bing Maps]
[Logiciel de simulation : S_EMF SIRADEL]

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 120°	Azimut 0°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	25.5 m	25.5 m	22.5 m

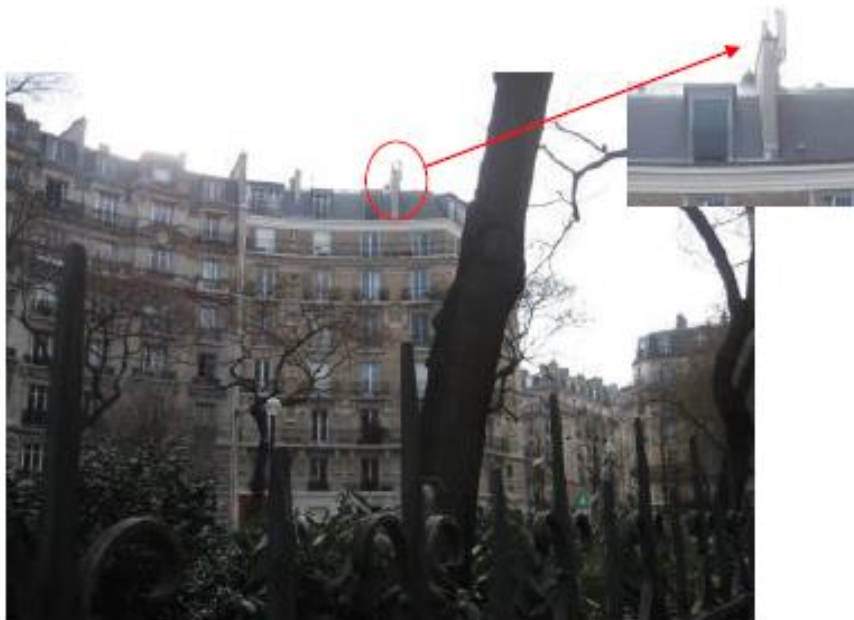
Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur dans les établissements particuliers situés dans un rayon de 100 m autour de l'installation projetée est compris entre 0 et 1 V/m (3 site(s) sensible(s) dans la zone d'étude).

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Il n'y a aucune modification de l'impact visuel, les antennes seront de même tailles que les existantes.



Vue des Azimuts

Azimut 0° :



Azimut 120° :



Azimut 240° :

